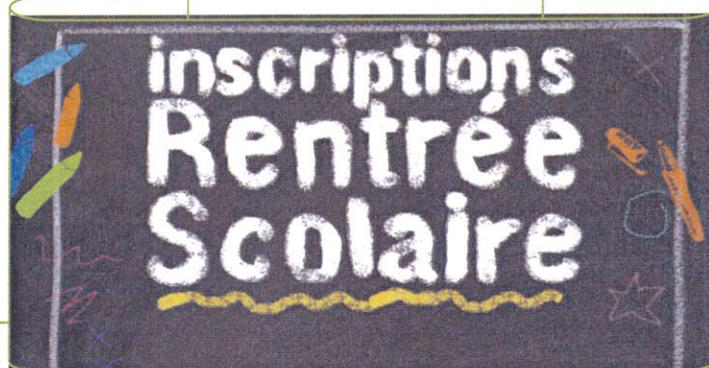


**du 30
mars
2015**



**au 17
avril
2015**

Pièces à fournir :

- livret de famille
- justificatif de domicile de moins de trois mois (hors facture cantine et mobile)
- carnet de santé
- en cas de demande de dérogation :
les justificatifs nécessaires (attestation horaire employeur des parents - photocopie du contrat périscolaire avec l'assistante maternelle agréée, etc...)
- en cas de séparation ou de divorce :
photocopie du jugement concernant la garde des enfants et attestation de l'autre parent autorisant la scolarisation des enfants.

**Au siège de BAYEUX INTERCOM—SERVICE ENSEIGNEMENT
4 place Gauquelin Despallières CS 62070 14406 BAYEUX Cedex**

02.31.51.64.57 ou 02.31.51.36.43

Du lundi au vendredi de 9 h 15 à 11 h 15 et de 15 h 00 à 17 h 00

ou dans votre mairie pour les habitants hors Bayeux

Vous pouvez télécharger les documents à compléter sur le site :

www.bayeux-intercom.fr